

Avis de transfert de siège social

ARBRE DE PROBABILITE

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 70 000 euros

Ancien siège social : 400 rue Georges Brassens 38260 LA COTE ST ANDRE
Nouveau siège social : 16 rue Pasteur 59126 LINSSELLES
RCS VIENNE 884 638 966

Aux termes d'une décision en date du 02 octobre 2025, l'associé unique de la Société à responsabilité limitée ARBRE DE PROBABILITE a décidé de transférer le siège social du 400 rue Georges Brassens, 38260 LA COTE ST ANDRE au 16 rue Pasteur 59126 LINSSELLES à compter du 02/10/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance.

42 PAS

Société civile au capital de 1 000 euros

Ancien siège social : 400 RUE GEORGES BRASSENS
38260 LA COTE ST ANDRE

Nouveau siège social : 25 b rue du Général de Gaulle 59126 LINSSELLES
RCS VIENNE 951 768 340

Aux termes d'une délibération en date du 02 octobre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 400 RUE GEORGES BRASSENS, 38260 LA COTE ST ANDRE au 25 b rue du Général de Gaulle, 59126 LINSSELLES, à compter du 02 octobre 2025. Radiation au RCS de VIENNE. Nouvelle immatriculation au RCS de LILLE METROPOLE.

Avis de modification d'objet social

MY LIL CUTIE PIE

EURL capital 1.000 €

73 Rue ST ROBERT 38120 ST EGREVE
RCS GRENOBLE 841 128 291

Aux termes de l'AGE du 01/10/25, l'associée unique a décidé d'adopter à l'objet social actuel « Fabrication d'autres vêtements et accessoires, Confection et commercialisation d'objets artisanaux et décoratifs, Vente de boissons non alcoolisées sédentaires et non sédentaires » l'activité de « Préparation, la vente à emporter et/ou sur place de produits alimentaires, boissons non alcoolisées, dans le cadre d'une activité ambulante »

La modification sera effectuée au RCS de Grenoble.

Avis de modification de gérance

MONKEYS CAFE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros

Siège social : 26 Rue de la Poste 38000 GRENOBLE
RCS GRENOBLE 983 896 473

L'assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2025 a nommé Monsieur Damien MATTENET demeurant 10 Rue de Malfangeat 38400 SAINT MARTIN D'HERES en qualité de gérant de la société à compter du 22 septembre 2025 en remplacement de Monsieur Borhane AMAROCHE démissionnaire. Modification des statuts en conséquence.

Pour avis.

LA BOITE A LUNETTES

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 622,45 euros

Siège social : 51, Grande Rue
38160 ST MARCELLIN

RCS GRENOBLE 383 298 858

Aux termes des décisions de l'associée unique du 30/09/2025, il résulte les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées :
Anciennes mentions : Président : Monsieur Vincent MONNIER
Nouvelles mentions : Président : Madame Céline CHARLES, demeurant 135 Chemin des Bessets 26300 ROCHEFORT-SAMSON.

Pour avis.

ORIC SAS

au capital social de 430.000 €

Siège social : 40 rue Claude Genin 38100 GRENOBLE
RCS GRENOBLE 303 689 335

Des décisions unanimes des associés du 26/09/2025, il résulte :
- la nomination de M. Mario ORLANDONI - né le 10/03/1959 à CASTEL SAN GIOVANNI (Italie), demeurant CASTEL SAN GIOVANNI (PC) CANTONE DELLE QUAGLIE 6 CAP 29015, de nationalité italienne- en qualité de Président de la société avec effet du même jour et pour une durée de 6 années soit jusqu'au 25/09/2031 en remplacement de M. Bernard MONVERNAY, démissionnaire.
- la nomination de M^{me} Maria ORLANDONI - née le 26/02/1980 à CASTEL SAN GIOVANNI (Italie), demeurant CASTEL SAN GIOVANNI (PC) CANTONE DELLE QUAGLIE 6 CAP 29015, de nationalité italienne- en qualité de Directeur Général de la société avec effet du même jour et pour une durée de 6 années soit jusqu'au 25/09/2031.

Pour avis

Avis de dissolution

CERFRANCE

DU RUAL

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 31 125 euros

Siège social : 119 Chemin du Rual - 38110 SAINT-DIDIER-DE-LA-TOUR
RCS Vienne 354 009 623

ASSP 01/10/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société DU RUAL à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. M. Pascal GUILLAUD dmt 37 Chemin du Rual - 38110 SAINT-DIDIER-DE-LA-TOUR a été nommé liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est 119 Chemin du Rual - 38110 SAINT-DIDIER-DE-LA-TOUR, au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au Rcs de Vienne.

Avis d'enquête publique

Préfecture De L'Isère

Direction Des Relations Avec Les Collectivités Et De La Citoyenneté
Bureau Des Enquêtes Publiques Et De L'Expropriation

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis informant de la tenue conjointe d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique portant mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau potable de la Dhuy, du Moulin et des Jeannots et d'une enquête parcellaire sur la commune de Monteynard

Il sera procédé du **lundi 06 octobre 2025** (début de l'enquête à 9h00 y compris sous forme électronique) au **vendredi 24 octobre 2025** (clôture de l'enquête à 17h00, y compris sous forme électronique) soit pendant dix-neuf jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Monteynard, à une enquête publique portant conjointement sur la déclaration d'utilité publique portant sur l'autorisation de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine, la régularisation d'exploitation et la mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau potable de la Dhuy, du Moulin et des Jeannots (article L.1321-2 du code de la santé publique et L.215-13 du code de l'environnement) et sur une enquête parcellaire relative à l'opération.

Au terme de cette enquête, la préfète de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet précité ainsi que la cessibilité des parcelles nécessaires au projet.

M. TARTARIN Daniel, professeur de l'enseignement technique retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que les deux registres à feuillets non mobiles seront déposés en mairie de Monteynard (142 rue des Blais, 38770 Monteynard), pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner éventuellement ses observations sur les registres ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Monteynard

À l'attention de Monsieur TARTARIN Daniel, commissaire-enquêteur

142 rue des Blais

38770 Monteynard

ou par courriel à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-monteynard@isere.gouv.fr

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Monteynard :

- lundi 06 octobre 2025 de 9h00 à 12h00,

- mercredi 15 octobre 2025 de 14h00 à 17h00,

- vendredi 24 octobre 2025 de 14h00 à 17h00,

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture au public de la mairie de Monteynard sont :

- du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, le présent avis et l'arrêté d'ouverture d'enquête seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Isère (https://www.isere.gouv.fr).

À l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur adressera ensuite le dossier d'enquête, son rapport et ses conclusions motivées à la préfète de l'Isère dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Dès réception, la préfète de l'Isère adressera une copie du rapport et des conclusions à la commune de Monteynard, maître d'ouvrage du projet. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Isère (https://www.isere.gouv.fr) et tenus à la disposition du public en mairie de Monteynard ainsi qu'en préfecture (Direction des Relations avec Les Collectivités et de la Citoyenneté / Bureau des Enquêtes Publiques et de l'Expropriation) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Déposez vos Annonces Légales avec

Terre
Dauphinoise

04 38 49 91 76

www.terredauphinoise.fr

annoncelegale@terredauphinoise.fr

34 Rue du Rocher de Lorzier
CS 10023 - 38345 Moirans Cedex

Dépôts jusqu'au mardi 12h



COMMUNE D'ORNON

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n°2025-04 du 3 Octobre 2025 du Maire de la commune d'ORNON, une enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal s'ouvrira le **mardi 28 octobre 2025 à 8h30** et sera close le **vendredi 28 novembre 2025 à 15h00**, y compris par voie électronique, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Les principaux objectifs de cette révision du PLU, applicable sur l'ensemble du territoire communal, sont :

- La prise en compte des évolutions réglementaires et législatives récentes, notamment la loi Climat Et Résilience

- La compatibilité du plan local d'urbanisme avec le futur SCoT de l'Oisans s'inscrivant dans une nécessaire transition environnementale et climatique dans une logique de sobriété (foncière, énergétique ...) permettant notamment de

• Préserver le territoire pour un cadre de vie de qualité ;

• Garantir un territoire équilibré garant d'une population à l'année ;

• Conforter l'économie en s'appuyant sur un tourisme durable.

- La définition d'un véritable projet d'aménagement ayant comme objectifs principaux de

• Anticiper les évolutions du changement climatique pour inscrire le col d'Oman dans une transition touristique et économique

• Préserver le patrimoine naturel de la surfréquentation touristique en gérant en particulier les flux pour l'accès au plateau du Taillefer;

• Assurer un développement démographique cohérent avec les capacités du territoire communal, ses ressources et son rôle au sein de l'armature urbaine du territoire comm.unautaire

• Favoriser les opérations de renouvellement urbain au sein des parties urbanisées en intégrant les problématiques de risques naturels inhérentes au territoire ;

• S'inscrire dans un développement urbain maîtrisé en cohérence avec la trajectoire de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 ;

• Maintenir l'organisation urbaine de la commune sous forme de hameaux traditionnelles en travaillant sur la préservation et la valorisation de leur patrimoine urbain, architectural et paysager;

• Consolider l'activité agricole garante de la préservation des paysages et d'une économie traditionnelle du territoire.

Modalités de consultation du dossier d'enquête par le public

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique (incluant l'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale sur le PLU d'Oman ainsi que ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale)

Pour la version papier :

• à la mairie d'Oman sise au 622 route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON, à ses jours et heures habituels d'ouverture au public, soit les mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 puis de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 puis de 13h00 à 15h00;

Pour la version numérique :

• Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : https://mairie.ornon.fr/

• Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement, en mairie d'Oman sise au 622 route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication du présent arrêté et de l'avis d'enquête correspondant.

Modalités du recueil des observations du public :

M. François RAPIN et M^{me} Dominique GRÉMEAUX ont été désignés le 3 septembre 2025 par le Vice-Président du Tribunal Administratif de Grenoble en qualité de commissaire-enquêteur respectivement titulaire et suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations à la mairie d'ORNON, siège de l'enquête, sise au 622 route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON les jours et heures suivants

• Le **jeudi 30 octobre 2025 de 9h à 12h ;**

• Le **samedi 8 novembre 2025 de 9h à 12h ;**

• Le **vendredi 28 novembre 2025 de 13h30 à 15h00 : FERMETURE**

Le public pourra adresser ses observations et propositions :

• Sur le **registre d'enquête publique**, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en Mairie d'Oman sise au 622 route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique

• En **envoyant par courrier électronique des demandes traitant de l'enquête publique**, à l'adresse sécurisée suivante : urba@ornon.fr. Ces méls seront annexés au registre d'enquête publique ;

• En **adressant par voie postale des demandes traitant de l'enquête publique** (le cachet de la poste faisant foi) au commissaire enquêteur au siège de l'enquête: Mairie d'Oman à l'adresse suivante: Monsieur RAPIN, commissaire enquêteur - Mairie d'Oman sise au 622 route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

Toutes les observations et propositions sont consultables. Pour celles électroniques, le possible souhait d'anonymisation doit être explicité. Elles sont toutes communicables aux frais de la personne demandeuse.

Clôture de l'enquête :

À l'issue du délai de l'enquête le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées au maire d'Ornon. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, au format papier en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et au format dématérialisé sur le site internet de la commune https://mairie.ornon.fr/.

À l'issue de l'enquête publique, après publication du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, le conseil municipal de la commune est compétent pour approuver la révision du plan local de l'urbanisme éventuellement modifiée pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.